

Prospection géophysique GeoCogen La Broye

FAQ destinée aux agriculteurs concernés par la campagne d'acquisition géophysique en 3D

1. COMPRENDRE LA CAMPAGNE

En quoi suis-je concerné ?

Le tracé des mesures a été défini en fonction des caractéristiques géologiques du sous-sol. Pour obtenir une image précise et continue, les mesures doivent couvrir une zone étendue comprenant des terrains publics et privés. Certaines parcelles agricoles se trouvent donc dans le périmètre d'étude. Avant toute intervention, nous vous présentons les opérations prévues, prenons en compte les contraintes de votre exploitation et répondons à vos questions.

Quel est l'objectif de cette campagne ?

La campagne vise à mieux connaître la géologie profonde de la région afin d'évaluer son potentiel géothermique. La géothermie valorise la chaleur du sous-sol pour produire localement de la chaleur et/ou de l'électricité renouvelable.

Les mesures permettront de reconstituer une image en trois dimensions du sous-sol jusqu'à plusieurs kilomètres de profondeur. Cette étude est indispensable avant toute décision sur la suite du projet.

Aucun forage n'est prévu dans le cadre de cette campagne.

En quoi consistent les mesures géophysiques ?

La campagne repose sur des capteurs installés temporairement sur le terrain. Le principe est comparable à celui d'une échographie : des camions vibreurs envoient des ondes acoustiques dans le sous-sol. Les signaux enregistrés permettent d'obtenir une image des couches géologiques situées en profondeur sans creuser ni intervenir dans le sous-sol.

2. CE QUI SE PASSERA SUR MON EXPLOITATION

Que va-t-il se passer concrètement sur mes parcelles ?

Selon les secteurs, du matériel de mesure pourra être installé temporairement sur certaines parcelles.

Les déplacements sont planifiés de manière à limiter les passages sur les parcelles.

Les équipes interviendront principalement pour :

- installer les équipements ;
- réaliser les mesures à l'aide de camions vibreurs ;
- contrôler ponctuellement le matériel ;
- récupérer l'ensemble des équipements à la fin de la campagne.

Combien de temps le matériel restera-t-il en place ?

Les équipements resteront en place pendant l'acquisition des données, soit quelques semaines. Ils seront ensuite intégralement retirés. Aucun équipement ne restera sur les terrains de manière permanente.

Les accès agricoles et les chemins seront-ils maintenus ?

Oui. Les accès aux parcelles, aux bâtiments et aux infrastructures agricoles resteront fonctionnels pendant toute la durée des opérations. Si une adaptation ponctuelle s'avère nécessaire, elle sera organisée avec l'exploitant.

Comment les accès seront-ils organisés ?

Avant les opérations, les équipes conviennent avec chaque exploitant des itinéraires d'accès et recensent les contraintes propres à la parcelle. Elles privilégient les périodes et les secteurs les moins sensibles afin de limiter les perturbations.

3. CULTURES, ÉLEVAGE ET ACTIVITÉS AGRICOLES

Y a-t-il un impact sur mon activité agricole ?

Nous mettons tout en œuvre pour éviter toute gêne sur votre exploitation. En amont, nous prenons contact avec vous pour identifier les contraintes (cultures en place, accès, périodes sensibles) et adapter au mieux l'implantation des équipements sur votre terrain.

Les travaux agricoles pourront-ils continuer normalement ?

Oui. Les activités agricoles pourront se poursuivre pendant la campagne. Une coordination préalable avec chaque exploitant permettra d'identifier les périodes de récolte, de semis ou d'autres travaux importants afin d'éviter toute gêne.

Les animaux d'élevage sont-ils perturbés ?

Les équipes tiendront compte de la présence d'animaux.

Les exploitants sont invités à signaler toute contrainte particulière liée aux bâtiments d'élevage, aux pâturages ou aux déplacements du bétail afin que les équipes puissent adapter leur intervention.

Que faire si le matériel gêne mon activité ?

Signalez la gêne à la hotline dédiée, disponible pendant toute la campagne.

Les équipes pourront intervenir rapidement pour évaluer la situation et rechercher une solution adaptée.

4. DOMMAGES ET RESPONSABILITÉS

Suis-je responsable du matériel installé sur ma parcelle ?

Non. Vous n'avez aucune responsabilité concernant le matériel déployé sur votre parcelle. En cas de détérioration non volontaire ou de disparition du matériel, aucune charge ne peut être retenue à votre encontre.

Que faire si je constate un dommage sur une culture, un aménagement ou un chemin ?

Signalez rapidement tout dommage à l'équipe de terrain ou à la hotline du projet. La situation sera analysée afin d'en déterminer l'origine et de prendre les mesures appropriées.

5. DROITS DES PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS

Accorder une autorisation d'accès à mes parcelles peut-il conduire à une expropriation ?

Non. L'autorisation demandée concerne uniquement la réalisation temporaire de mesures géophysiques en surface. Elle ne modifie pas vos droits de propriété et ne vous engage en rien pour la suite du projet.

À ce stade, aucun site de forage n'est défini et aucune décision de développement n'a été prise. Si un projet de forage devait voir le jour, il serait soumis à des procédures spécifiques et ferait l'objet d'échanges avec les propriétaires concernés. Accepter la campagne géophysique ne confère aucun droit automatique d'implantation future sur votre terrain. Swiss Geo Energy ne dispose d'aucun pouvoir d'expropriation. Une telle procédure relève exclusivement de l'État.

6. APRÈS LA CAMPAGNE

Qu'est-ce que j'y gagne ?

La participation à cette campagne ne prévoit pas de bénéfice matériel direct. Elle permet en revanche d'évaluer le potentiel d'une source d'énergie locale et renouvelable, avec l'objectif à terme de renforcer l'indépendance énergétique et de disposer d'une énergie durable, dont les coûts sont moins sensibles aux fluctuations du marché que les énergies fossiles.

Si un projet géothermique voyait le jour dans le futur, il se ferait dans la région et pourrait générer des retombées économiques locales. La campagne actuelle constitue ainsi une étape indispensable pour déterminer si ce potentiel existe réellement.

Que se passera-t-il après les mesures ?

Les données recueillies seront analysées afin d'évaluer le potentiel géothermique du sous-sol. Selon les résultats, des investigations complémentaires pourront être envisagées. Elles ne préjugent ni d'un site de forage ni d'une décision de développement.

7. SUIVRE LES OPÉRATIONS / CONTACTER L'ÉQUIPE

Comment les personnes concernées par ces mesures seront-elles informées ?

Quelques jours avant le début des opérations, l'équipe de GTGI prendra contact avec les agriculteurs concernés. Un suivi journalier est prévu pour coordonner les activités d'exploitation avec celles liées aux mesures géophysiques.

Vous pourrez également suivre le déroulement des opérations sur le site web dédié.

Qui contacter en cas de questions, remarques ou problème ?

Vous pouvez joindre l'équipe de GTGI chargée des opérations via la hotline, disponible 24 h/24 et 7 j/7.

Une adresse e-mail est également disponible pendant toute la durée des opérations. L'équipe de GTGI répondra à vos questions pratiques et vous accompagnera si nécessaire.

Plus d'infos

Maître d'ouvrage :



www.swissgeoenergy.com

Opérateur géophysique :



Hotline : **079 536 43 21**

E-mail : permit-broye@gtgi.ch